

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
PÔLE RECRUTEMENT  
DIVISION DES PRÉPARATIONS  
10, rue du Centre  
93464 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Noisy-le-Grand, le 06 octobre 2014

Le Directeur de l'École nationale  
des Finances publiques

à

Affaire suivie par : Caroline Mougey et Thierry Pujo  
enfip.prepa@dgifp.finances.gouv.fr

☎ 01.57.33.87.37 📠 01.57.33.88.25

☎ 01.57.33.86.97

Référence : ENFiP-PR-PREPA-05-2014

Mmes et MM. les Délégués du Directeur général,  
Mmes et MM. les Directeurs régionaux et  
départementaux des Finances publiques,  
Mmes et MM. les Directeurs des directions et  
services à compétence nationale ou spécialisés

Circulaire   
Instruction   
Note de service

**Objet** : ouverture de la préparation au concours interne d'inspecteur des Finances publiques 2016.

**Service(s) concerné(s)** : les services de la formation professionnelle et de préparation aux concours et examens.

**Calendrier** : la procédure d'inscription sera ouverte du 6 octobre au 6 novembre 2014.

**Résumé :**

L'École nationale des Finances publiques (ENFiP) et l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) du Ministère des Finances et des Comptes publics organisent une préparation au **concours interne d'inspecteur des Finances publiques** au titre de l'année 2016. Les préparations aux concours internes d'inspecteur analyste et inspecteur PSE feront l'objet d'une note de service distincte et seront ouvertes ultérieurement.

La préparation à distance est ouverte à l'ensemble des agents appartenant au Ministère des Finances et des Comptes publics, réunissant les conditions d'ancienneté et de grade requises pour concourir à titre interne.

Les stages présentiels sont réservés aux agents de la DGFIP inscrits à la préparation à distance et remplissant certaines conditions spécifiques.

Les agents remplissant les conditions et souhaitant participer à cette préparation, doivent s'inscrire auprès de l'IGPDE (préparation à distance) **et** s'enregistrer auprès de l'ENFiP (stages présentiels et galops d'essai) entre le 6 octobre et le 6 novembre 2014.

## I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE PRÉPARATION

Le dispositif comporte une préparation à distance comprenant l'accès en ligne à cinq fascicules, deux galops d'essai et un cycle présentiel.

La nature et le programme des épreuves du concours interne d'inspecteur des Finances publiques sont consultables sur l'intranet Ulysse ENFiP, rubrique recrutement / concours interne d'inspecteur des Finances publiques.

Les agents désireux de s'inscrire et s'enregistrer à la préparation trouveront sur l'intranet ULYSSE ENFiP des fiches pratiques pour les aider dans leurs démarches (rubrique recrutement / préparations / IFIP / inscription et enregistrement). Ces fiches ne remplacent pas la note de service dont la lecture attentive est recommandée.

**Remarque importante:** tant la préparation à distance que les stages présentiels n'ont pas vocation à dispenser des cours exhaustifs sur les options de l'épreuve n°2 dont l'apprentissage relève du travail personnel des préparants. En revanche, des entraînements, des séances de méthodologie et d'exercice, ainsi que des conférences thématiques seront proposées dans le cadre de la préparation.

## II – CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Si la préparation à distance est ouverte à l'ensemble des agents du Ministère des Finances et des comptes publics remplissant les conditions pour s'inscrire au concours 2016, les stages présentiels et les galops d'essai sont accessibles aux seuls agents de la DGFIP remplissant ces conditions et inscrits par ailleurs à la préparation à distance.

Préalablement à leur inscription, les agents devront s'assurer qu'ils remplissent toutes les conditions pour concourir au titre du concours interne d'inspecteur des Finances publiques 2016.

Les conditions de participation au concours sont fixées par le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 (JO du 28 août 2010). Elles sont précisées en annexe 1.

Les agents de la DGFIP qui désirent suivre la préparation à distance, participer aux galops d'essai et suivre les stages présentiels doivent impérativement **s'inscrire auprès de l'IGPDE** d'une part, **et s'enregistrer en ligne auprès de l'ENFiP** d'autre part.

Le cycle présentiel de préparation aux concours internes d'inspecteur des Finances publiques 2016 est ouvert en priorité aux agents participant pour la première fois à la préparation à l'un des concours d'inspecteur des Finances publiques (généraliste, analyste ou PSE). Il n'est pas tenu compte de la participation aux cycles de préparation aux concours des anciennes filières.

Aucun préparant ne peut participer à plus de deux cycles présentiels de la préparation IFIP<sup>1</sup>, consécutifs ou non. Les préparants ayant déjà suivi deux cycles présentiels<sup>2</sup> peuvent néanmoins s'inscrire à la préparation à distance et demander à participer aux galops d'essai.

**Attention** : au titre d'une même année civile, un agent peut, sous réserve de satisfaire aux règles d'accès précisées dans les notes de service, s'inscrire à autant de préparations à distance qu'il le souhaite, mais il est rappelé qu'il ne peut bénéficier des facilités de service que pour un seul cycle présentiel de préparation.

Les conditions d'accès à la préparation en présentiel et aux galops d'essai sont exposées en annexe 2.

Les règles d'inscription à l'IGPDE sont détaillées en annexe 3, celles de l'enregistrement auprès de l'ENFiP en annexe 4.

Des règles particulières s'appliquent en matière de droit individuel à la formation et de congé formation (cf. annexe 5).

<sup>1</sup>Pour l'appréciation de cette condition, il est tenu compte indistinctement de toutes les inscriptions antérieures aux cycles présentiels IFIP, IFIP Analyste ou IFIP PSE.

<sup>2</sup>Est considérée comme participation à un cycle présentiel le fait d'assister à au moins une séance de stage du dit cycle.

### III – TRAVAUX INCOMBANT AUX DIRECTIONS

Les directions ont une mission d'information des agents placés sous leur autorité ainsi qu'une mission de contrôle des conditions statutaires d'inscription à la préparation et de participation aux actions présentes.

L'attention des responsables locaux de la formation professionnelle est appelée sur le fait que la date limite d'inscription à la préparation doit être **impérativement respectée**.

Les opérations de contrôle se déroulent dans le module directions de l'outil ONTOMANTICS.

Leurs modalités sont décrites en annexe 6.

En tout état de cause, la validation d'une inscription à la préparation est sans incidence sur l'appréciation ultérieure par l'administration des conditions statutaires requises pour l'inscription au concours préparé.

### IV – CALENDRIER DE LA PRÉPARATION

Le calendrier prévisionnel de la préparation aux épreuves d'admissibilité pour le concours interne d'inspecteur des Finances publiques figure en annexe 7.

### V – PRÉPARATION À DISTANCE

Cette préparation comporte cinq fascicules contenant notamment des entraînements aux épreuves du concours qui seront accessibles en ligne entre janvier et septembre 2015 sur la plate-forme de formation à distance de l'IGPDE à l'adresse <https://e-formation.igpde.finances.gouv.fr/>

Les précisions relatives à la préparation à distance et à l'envoi des devoirs figurent en annexe 8.

### VI – GALOPS D'ESSAI

La préparation comporte deux galops d'essai permettant aux préparants de s'entraîner dans les conditions les plus proches de celles du concours.

Les galops d'essai sont organisés soit dans les centres de formation lors des stages présents, soit dans les directions locales. Les galops d'essai organisés en dehors d'un stage présent pourront également être réalisés à domicile sur autorisation du service local de formation professionnelle. Les conditions et modalités d'organisation des galops d'essai sont précisées en annexe 9.

La participation aux épreuves des galops d'essai n'est pas subordonnée à une condition d'assiduité dans la préparation à distance (nombre de devoirs envoyés à la correction). En revanche, l'absence non justifiée à un stage présent auquel le préparant a été régulièrement convoqué empêche de participer au galop d'essai suivant.

### VII – STAGES PRÉSENTIELS

L'accès à chaque stage présent est soumis à différentes conditions liées au nombre de cycles présents déjà effectués, à la présence effective aux galops d'essai et aux stages précédents, ainsi qu'au nombre de devoirs remis à la correction dans le cadre de la préparation à distance.

Les conditions d'accès à chaque stage, les modalités de mesure de l'assiduité des préparants et les modalités d'organisation des stages présents sont explicitées en annexe 10.

Les codifications FLORE des galops d'essai et des stages présents figurent en annexe 11.

## VIII – FACILITÉS HORAIRES

Des autorisations d'absence supplémentaires d'un contingent de 3 jours par an peuvent être accordées aux agents féminins et masculins ayant à leur charge un ou plusieurs enfants non encore scolarisés dans l'enseignement secondaire à la date de début de la préparation. Les agents peuvent en bénéficier à leur libre convenance, sous forme de journées ou de demi-journées, au cours de la période couverte par la préparation écrite.

## IX – INTERLOCUTEURS DES PRÉPARANTS

Si la question porte sur l'envoi des copies, l'inscription auprès de l'IGPDE, un problème avec l'accès en ligne des fascicules ou des remarques sur la correction des copies, il convient de **contacter la responsable pédagogique de la préparation à l'IGPDE** (Mme Béatrice DEHAN : [beatrice.dehan@finances.gouv.fr](mailto:beatrice.dehan@finances.gouv.fr)).

Si la question porte sur l'enregistrement auprès de l'ENFIP, sur les convocations aux stages présentiels ou aux galops d'essai, une absence lors d'un stage présentiel ou d'un galop d'essai, le point de contact est **le responsable local de la formation professionnelle**.

Pendant la période d'ouverture des inscriptions, les questions et demandes relatives aux changements d'option ou à la participation aux stages présentiels doivent également être adressées **au responsable local de la formation professionnelle**.

Pour toute question relative aux conditions statutaires de participation au concours et donc d'inscription à la préparation, les agents et les services locaux de formation peuvent consulter le centre des concours de Lille (par courriel : [enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr) ; par téléphone : 08 10 87 37 67).

**Pour toutes autres questions, les préparants peuvent contacter la division des préparations de l'ENFIP sur la BALF ([enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr)).**

Pour le directeur de l'École nationale  
des Finances publiques,  
Le directeur du recrutement,

*Signé*

Jean-Michel BLANCHARD

**Annexes :** <http://nausicaadoc.appli.impots/2014/014903>

- Annexe 1 : les conditions de participation au concours ;
- Annexe 2 : les conditions d'accès au cycle présentiel et aux galops d'essai ;
- Annexe 3 : l'inscription à la préparation auprès de l'IGPDE ;
- Annexe 4 : l'enregistrement au cycle présentiel et aux galops d'essai auprès de l'ENFIP ;
- Annexe 5 : modalités spécifiques pour le droit individuel à la formation et le congé formation ;
- Annexe 6 : les opérations de contrôle et de gestion des inscriptions incombant aux directions ;
- Annexe 7 : le calendrier prévisionnel de la préparation ;
- Annexe 8 : la préparation à distance ;
- Annexe 9 : les galops d'essai ;
- Annexe 10 : les stages présentiels ;

- Annexe 11 : codifications FLORE des stages présents et des galops d'essai.